

RAPPORT SUR LA SITUATION DU CANNABIS DANS LE RIF MAROCAIN (Juin-août 2001)



ALAIN LABROUSSE Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT)
LLUIS ROMERO Centre d'Etude Rurale et d'Agriculture Internationale (CERAI),
VALENCIA

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Le contexte historique.....	5
Reconnaissance visuelle des zones de production	7
Périmètres des productions de cannabis à partir de noyaux traditionnels.....	8
Evaluation des superficies cultivées et de la production de haschisch	10
Processus de fabrication du haschisch et de l'huile	11
Rendements et rapports du cannabis.....	13
Rapport des cultures licites	14
L'impact écologique de la culture de cannabis.....	16
Le problème de la surpopulation	18
Production embryonnaire d'opiacés	18
Le développement alternatif	20
Aperçu sur le trafic de haschisch	21
CONCLUSIONS	23

INTRODUCTION

Dans le rapport pour 1999 de l'OCRTIS on peut lire : « Le Maroc demeure le premier exportateur direct [de résine de cannabis] à destination de la France avec 35 590 kilogrammes saisis, quantité dépassant les niveaux records de 1993 et 1994 (23 700 et 23 151 kilogrammes). Si l'on inclut les quantités saisies en provenance d'Espagne, 95 % de la résine saisie en France est en provenance du Maroc »¹. Ces remarques pourraient être étendues, avec quelques nuances, à l'ensemble de l'Europe où la production marocaine est à l'origine de 80 à 90 % des saisies de haschisch.

Saisies de haschish (en tonnes)²

Année	Maroc	Espagne	Europe
1996	64,769	247,745	460, 745
1997	71,897	315,328	552,180
1998	55,519	428,236	742,966
1999	553	4304	6935

On remarque d'une part le pourcentage relativement faible des saisies opérées au Maroc et le fait que leur courbe est quasiment inversée par rapport à celle des saisies opérées hors du pays.

Au-delà des aléas climatiques qui peuvent entraîner des variations annuelles de la production, la hausse constante des saisies de haschisch en France et en Europe laisse penser que les superficies de cannabis n'ont cessé de s'étendre depuis dix ans. L'évaluation des superficies de cannabis dans le Rif généralement admise, mais sans base scientifique sérieuse, variait entre 5 000 et 10 000 hectares au début des années 1980 et entre 30 000 et 35 000 ha à la fin de la même décennie⁶. Lorsqu'il a lancé sa « guerre à la drogue », à l'automne 1992, le roi Hassan II a reconnu que les cultures illicites s'étendaient sur 50 000 h. Mais, dès 1993, l'OGD, se fondant sur une enquête de terrain, établissait une fourchette de la production allant de 65 000 à 74 000 ha, ce qui représentait un potentiel annuel de production de haschisch compris entre 1 500 et 2 000 t.⁷ Cette estimation se fondait en particulier sur des données « non officielles » fournis par des agents du service des Statistiques économiques du ministère de l'Agriculture qui fait établir chaque année par ses directions régionales une enquête systématique sur les surfaces cultivées de tous les produits agricoles.

Les relevés topographiques établis à partir de campagnes de photographies aériennes, menées dans tout le Maroc et achevées en 1986, servent de base de référence et sont affinées par des études de terrains⁸. En janvier 1997, soit onze mois après sa création, la Commission parlementaire d'enquête sur la drogue estimait dans son rapport final que les cultures de cannabis couvraient au Maroc une superficie de 70 000 ha, ayant produit, en 1995, 1 500 t de haschisch.

1 "Stups. Usage et trafic de stupéfiants STATISTIQUES 1999".

2 Source : ODDCP "Global Illicit Drug Trends 2000", New York, 2000. En Europe, beaucoup plus rarement en Espagne, quelques saisies peuvent porter sur du haschisch afghano-pakistanaï.

3 Interpol "Situation du trafic de cannabis dans le monde, 1999", Sous-direction des Stupéfiants, Lyon [chiffres provisoires]

4 Ibid

5 Ibid

6 Il existe plusieurs thèses universitaires sur le cannabis au Maroc. Le travail le plus récent et le plus approfondi est à mettre au crédit de Pascual Moreno « Estudio del cultivo de cannabis sativa en el Rif marroquí: sus consecuencias socioeconómicas para la región ». Universidad politécnica de Valencia, Escuela Technica Superior de Ingenieros Agronomos, Dpto. De Economía y Ciencias Sociales, décembre 1997.

7 « Rapport d'enquête sur les enjeux politiques, économiques et sociaux de la production et du trafic des drogues au Maroc ». A la demande de l'Unité Drogues du Secrétariat Général de la Commission des communautés européennes. Paris/Bruxelles, mars 1994, 115 p.

8 Quelques mois plus tard, au cours d'une rencontre entre une délégation de l'Union européenne et les autorités marocaines, ces dernières sollicitaient des financements pour réaliser, pour la première fois (sic), une évaluation des superficies cultivées de cannabis.



Culture Sèche



Culture Irriguée

Des statistiques du ministère de l'agriculture, nous le verrons, sous l'appellation de « cultures industrielles » évaluent, dans les trois principales provinces productrices seulement, les cultures de cannabis à environ 75 000 hectares pour l'année 2000.

On peut tirer trois conclusions à partir de ces estimations : elles ne sont pas systématiques ; elles ne font l'objet d'aucune politique de suivi ; les autorités marocaines les considèrent comme hautement confidentielles. En outre, les chiffres avancés sont probablement largement dépassés lorsqu'ils sont fournis.

Il serait pourtant nécessaire d'avoir des données précises et fiables sur la réalité des cultures dans le Rif. D'abord parce que cette région est à l'origine de la plus grande partie des dérivés du cannabis consommée en Europe. Une politique de développement alternatif ou de développement tout court, comme celle que l'Europe s'efforce de promouvoir dans cette région marocaine¹⁰ devrait être fondée sur la connaissance de la réalité.

Mais au-delà du problème de drogue, se pose celui des migrations. Toute réduction sensible de la production du cannabis, qu'elle soit le résultat de politiques délibérées ou le fruit de la simple concurrence (par exemple de productions se développant en Europe) provoquera le départ de cette région d'une importante fraction de la population qui l'habite aujourd'hui. Il est à prévoir qu'elle viendra grossir le flux des clandestins se dirigeant vers l'Europe. La politique à l'égard du Maroc de l'Union européenne et des différents pays qui la composent, au premier rang desquels la France et l'Espagne, doit prendre en compte la situation dans le Rif afin que ces phénomènes soient, sinon évités, du moins mieux régulés.

Le présent rapport, établi après une enquête d'une semaine sur le terrain et une utilisation de la bibliographie et des données existantes, ne peut prétendre à un tableau exhaustif de la situation. Il vise simplement à faire le point sur ce qui est possible de savoir aujourd'hui (et donc d'avancer les conclusions préliminaires) et ouvrir des pistes pour une éventuelle recherche approfondie qui devrait impliquer des équipes pluridisciplinaires euro-marocaines.

Le contexte historique

Les historiens s'accordent pour établir l'existence de cultures déjà centenaires de cannabis (*kif*) dans la région de Ketama, dans le Rif central, au XVI^e siècle. Ces cultures remonteraient à l'arrivée, à partir du VII^e siècle, des Arabes dans la région. Vers 1890, le sultan Hassan I^{er} (1873-1894) confirme l'autorisation de cultiver le kif dans cinq hameaux des tribus des Ketama et des Beni Khaled. Dans les années 1950, le kif est également ouvertement cultivé dans le Haouz (plaine de la région de Marrakech) et le Gharb (plaine de la région de Kenitra).

A partir de 1912, le royaume est séparé en deux zones, l'une placée sous administration française, l'autre sous tutelle espagnole. La conférence d'Algeciras en 1906 avait concédé le monopole du tabac et du Kif à la Régie marocaine des kifs et tabac, une compagnie multinationale de capital français, le monopole sur les achats et ventes de la totalité du tabac et du kif produit, vendue et achetée au Maroc. La Régie a pour siège Tanger, ville bénéficiant, à partir de 1920, d'un statut international et administrativement séparée des zones française et espagnole¹¹.

Durant les cinq ans pendant lesquels Abd el Krim maintint dans le Rif un Etat indépendant (1921-1926) par la force des armes, la production de cannabis diminue notablement, non pas tant du fait des opérations militaires que de la volonté du chef berbère qui considérait que la consommation de kif était contraire aux préceptes du Coran.

Le 12 novembre 1932, est promulgué un *dahir* (décret-loi royal) interdisant la culture du cannabis dans la zone sous protectorat français car, contrairement à l'Espagne, la France avait signé l'accord international sur les stupéfiants. La culture du cannabis pouvait donc se poursuivre dans la zone sous la tutelle de cette dernière.

9 Guy-Jean Abel « Introduction et développement des cultures alternatives dans le Rif Marocain. » Projet D-MC/93/21. Commission européenne. Direction générale I/ Unité Relations économiques extérieures. Unité I/3 Lutte contre la Drogue.

10 Union européenne-Maghreb, « 25 ans de coopération 1976-2001 ». Délégation de la Commission européenne au Royaume du Maroc.

11 OGD, op.cité pp. 2/3.

Mais ce même *dahir* autorise la Régie à vendre aux populations locales un mélange de haschisch et de tabac, ce qui permet à la France de profiter des recettes fiscales résultant de cette activité¹².

Un nouveau *dahir*, promulgué en 1954 par le roi Mohammed V, censé s'appliquer dès l'indépendance aux deux zones du royaume, confirme l'interdiction de 1932. Toutefois, une tolérance restait admise pour les cinq hameaux des tribus Ketama et Béni-Khaled, ce qui valut à la région le surnom espagnol de « Cinco ».

La période de 1958 à 1984 verra trois soulèvements dans le Rif qui seront durement réprimés, ce qui ne sera pas sans incidence sur la marginalisation économique de la région et donc son recours accru aux cultures illicites. La plus sanglante sera celle de 1958 écrasée par Hassan II au prix de la mort de milliers de civiles. En 1984, des mesures prises par les autorités locales pour limiter la contrebande dans l'enclave espagnole de Melilla et le trafic de cannabis dans toute la région du nord provoquent un nouveau soulèvement. En décembre 1990, la répression d'un mouvement de révolte sociale, né à Fez, causera un nombre indéterminé de victimes, dans cette ville (officiellement une quarantaine, officieusement près d'un millier), mais aussi à Tanger, Tétouan et Al Hoceima.

En 1960, le gouvernement marocain étend l'application du *dahir* de 1954 à l'ensemble du territoire, sans que cette décision soit suivie d'effet dans le Rif. Au contraire Ketama devient une sorte de Katmandou pour les jeunes européens¹³.

Dans les années 1980, le développement fulgurant des productions provoque l'arrivée de délinquants des régions du sud du Maroc, qui coupent les routes et rançonnent touristes et narco-touristes. A cela s'ajoute l'activité des forces de répression tendant à faire des narco-touristes étrangers des boucs émissaires afin de masquer le fait que les autorités locales, et parfois nationales, sont impliquées dans la production et le trafic. Lorsque des étrangers sont arrêtés en possession de cannabis, ils sont frappés de lourdes peines. Le nord du Maroc est donc considéré comme une « zone dangereuse », ce qui affecte non seulement le narco-tourisme, mais le tourisme tout court. Cette mauvaise réputation perdure encore aujourd'hui. Ainsi, Chefchaouen, petite ville très pittoresque qui présente un attrait certain pour les touristes et des infrastructures suffisantes pour les accueillir, ne reçoit actuellement des visiteurs, essentiellement espagnols, qu'aux mois de juillet et août.

Il n'existe pourtant plus aucune insécurité dans la zone, même dans la région de Ketama qui passe pour être le berceau des trafiquants. Depuis l'avènement de Mohammed VI, les contrôles policiers se sont en effet assouplis, ce dont bénéficient à la fois les cultivateurs, mais également les touristes qui se déplacent en toute quiétude.

Dernier élément qui explique historiquement le rôle joué par le Rif, sa tradition de contrebande : « *La contrebande à partir des enclaves espagnoles du littoral méditerranéen marocain est une réalité au moins séculaire, qui a pris forme à mesure que le Maroc s'ouvrait, au cours de la deuxième moitié du XIXème siècle, au commerce européen et que les vieux presidios espagnols se métamorphosaient de garnisons pénitentiaires en entrepôts commerciaux.*

A l'aube de ce siècle, Ceuta, Melilla et les îlots étaient déjà au cœur d'un trafic intense d'armes et de munitions de guerre, qui contribua fortement à ce qui fut appelé l'anarchie marocaine qui offrit le prétexte pour transformer le Maroc en protectorat »¹⁴.

Aujourd'hui les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla sont le point d'entrée d'un gigantesque flux de contrebande atteignant les villes les plus éloignées du pays qui, s'il donne du travail à des dizaines de milliers de personnes, constitue une concurrence déloyale avec ce que pourrait produire la région : « *Il est impossible de développer dans le Rif un tissu industriel d'une solidité minimum tant que se maintient cette activité tolérée par l'administration marocaine »¹⁵. Selon le gouvernement marocain, la contrebande représente un chiffre d'affaire annuel de 3 000 millions de dollars et les pertes pour l'économie nationale environ 1 350 millions de dollars¹⁶.*

12 Francis Caballero Droit de la drogue. Paris : Dalloz, 1989, pp.682/683.

13 Pour une description très imagée de ce phénomène, Pascual Moreno, op. cité, pp.144/145.

14 OGD, op. cité, p.4

15 Pascual Moreno, op. cité, p.132.

16 Idem, p. 133.

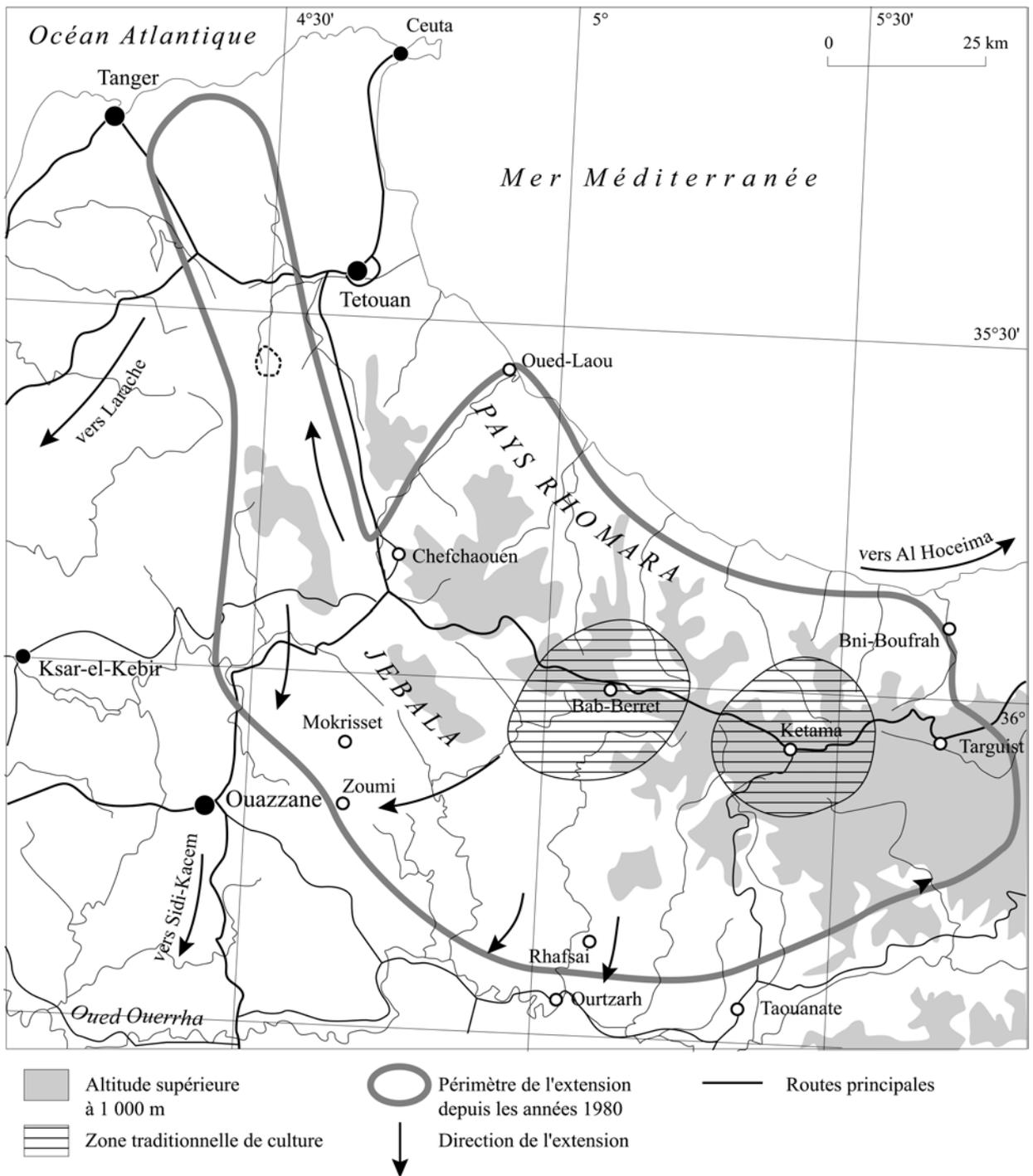
Reconnaissance visuelle des zones de production

Le Rif, région montagneuse du nord du Maroc dont la moitié de la superficie est au-dessus de 500 mètres, s'étend sur environ 20 000 km² des provinces de Tétouan, Chefchaouen, Al Hoceima et Nador. On considère qu'il existe des zones de production traditionnelles. D'abord la province d'Al Hoceima dans le Rif central. Elle reste la première région productrice, dont pratiquement 14 des 16 communes cultivent aujourd'hui le cannabis, qui occupe de 25 % à 100 % de la superficie de chaque propriété. Dans les années 1980, ces productions ont gagné, à l'ouest, la province de Chefchaouen. Les superficies, nous le verrons, y sont pratiquement aussi étendues que dans celle de Al Hoceima, en particulier dans le sud-est du pays Rhomara et le long de l'Oued Laou. Pour la première fois en 1999, les cultures illicites ont gagné les communes de Mokrisset et de Zoumi.

A ces deux provinces traditionnelles s'ajoutent les zones de développement récent des cultures : les provinces de Tétouan au nord, de Larache à l'ouest et de Sidi-Kacem au sud.

La récolte ne commençant pas avant le mois d'août sur la plupart des parcelles, il nous a été possible de nous livrer à une observation visuelle d'un certain nombre de grandes zones de production. Nous avons en particulier parcouru la route entre Chefchaouen et Ketama, avec retour par la route côtière jusqu'à Oued Laou et de nouveau jusqu'à Chefchaouen. Comme en témoignent les photographies (ci-jointes, p.) les paysans ne cherchent pas à dissimuler les cultures qui s'étendent jusqu'au bord de la route et au centre des villes, comme à Ketama. Il s'agit d'un phénomène nouveau qui date de l'avènement de Mohammed VI et surtout du limogeage du ministre de l'Intérieur de Hassan II, M. Basri. En effet ce dernier avait coutume, chaque année au mois de février, époque où l'on sème le cannabis, d'apparaître à la télévision pour exhorter les paysans à ne pas en planter sous peine de sanctions. Bien que ces menaces soient le plus souvent restées lettre morte, le fait qu'elles n'aient pas été renouvelées par son successeur, a donné aux paysans l'impression que les cultures étaient désormais autorisées.

Les paysans qui se livrent à la culture de cannabis n'en ressentent pas moins une certaine appréhension. En effet, ils sont toujours à la merci de la dénonciation d'un voisin mieux introduits qu'eux auprès des autorités, du racket des forces de l'ordre, etc. C'est une raison qu'ils avancent pour dire qu'ils préféreraient abandonner cette culture... si on leur proposait une activité économique permettant des rentrées d'argent équivalentes à celles de la vente du kif. C'est aussi la raison pour laquelle, nous le verrons plus loin, certains ne se livrent pas à la transformation du kif en haschisch.



Périmètres des productions de cannabis à partir de noyaux traditionnels

Nous avons également passé une journée dans une exploitation paysanne dans le douar de Zaouia (commune de Oued Melha), à une cinquantaine de kilomètres au sud de Chefchaouen, qui nous a permis de recueillir des informations concernant d'une part l'extension des cultures et d'autre part les modalités de leur commercialisation.



Dans la ville de KETAMA



et au bord de la route

L'auteur de l'étude préalable à la mise en place du projet de développement alternatif financé par l'Union européenne définit assez bien la situation lorsqu'il remarque que le gouvernement du Maroc souhaite développer et améliorer les infrastructures dans le Nord et créer d'autres activités économiques « pour que les producteurs puissent abandonner à plus ou moins long terme cette culture, en pénalisant de façon plus ou moins active le trafic (commerce clandestin), ceci sans entamer aucune action directe contre la culture de cannabis »¹⁷. Le discours des représentants de l'Etat laisse clairement entendre que l'éradication du cannabis n'est pas une priorité d'autant moins qu'ils considèrent que l'Europe est en voie de légaliser la consommation de ses dérivés¹⁸.

Ils s'inquiètent cependant de l'extension des cultures à de nouvelles régions. Par exemple des paysans de Bab Berred et de Ketama louent, depuis 1999, de bonnes terres dans les régions de Mokrisset et de Zoumi dans le seul but de cultiver le cannabis. Les paysans de cette zone de production, qui n'avaient pas de tradition de culture du cannabis, apprennent des nouveaux arrivants à la produire et c'est ainsi que se propage la culture illicite dans de nouvelles régions.

Même phénomène dans la province de Tétouan où il est observable jusqu'à Tanger. Le problème, plus que l'extension des superficies, est leur progression vers des zones agricoles riches. A Bni Boufra et Zoumi, il existe même deux cycles de culture : on sème en février et en juin. Quant on demande aux paysans quels sont leurs besoins, dans leurs réponses, tout est lié au kif, en particulier l'irrigation. L'eau qui, à Bab Berred, était destinée aux pruniers et aux figuiers, a été détournée par le kif.

Il semble que c'est à ce niveau que l'Etat a fixé la limite géographique à ne pas franchir, en particulier lorsqu'elles atteignent les périmètres irrigués des régions de plaine (voir carte p 8). Comme nous le déclare, *of the record*, un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture, « lorsqu'il y a exagération, on procède à un arrachage manuel ». Une campagne d'éradication a eu lieu en 2000, en particulier dans la région de Taouanate. Selon certains fonctionnaire de la DPA, 10 000 hectares pourraient avoir été détruits. Mais, même dans ce domaine, le gouvernement entretient la même opacité que pour tout ce qui a trait au cannabis.

Evaluation des superficies cultivées et de la production de haschisch

Il est très difficile, en dehors des données que laissent de temps à autre filtrer les autorités, d'avoir une estimation précise de l'ampleur des cultures. D'autant plus que si ces dernières progressent très largement en dehors des zones de production « traditionnelles », certains périmètres anciennement cultivés, épuisés par plusieurs années successives de cultures doivent être simultanément abandonnés.

Ces estimations sont encore plus aléatoires lorsqu'il s'agit du volume des productions. En effet de nombreuses variables doivent être prises en compte, d'abord le fait que les terres soient irriguées et non irriguées (*bour*). En ce qui concerne ces dernières, la productivité dépend de la qualité des terres, du nombre d'années successives de culture, du nombre de récoltes, de l'utilisation des engrais chimiques. Enfin les conditions climatiques jouent un rôle fondamental. En 2001, le Rif a connu la troisième année consécutive de sécheresse et la production ne devrait être qu'entre 30 % et la moitié de ce qu'elle a été en 1998, une année de pluviométrie normale. Guy-Jean Abel conclut que la productivité peut varier de 1 à 5 sur les mêmes parcelles non irriguées.

Cependant, de plus en plus, la tendance est de cultiver sur des périmètres irrigués, non soumis à ces fluctuations et donc où la productivité est beaucoup plus élevée. Il est donc probable qu'au cours des cinq dernières années les quantités produites ont augmenté davantage que les superficies mises en culture.

En dépit de ces incertitudes, on peut tenter une évaluation. Pour 1993, l'OGD qui avait eu communication de données partielles établies par une équipe du ministère de l'Agriculture (voir *infra*), avançait les chiffres suivants¹⁹ :

Province de Al Hoceima : 32 000 hectares

Province de Chefchaouen : 18 000 hectares

Provinces de Tétouan, Larache et Taounate : 10 000 à 20 000 hectares

¹⁷ Guy-Jean Abel, op. cité, p 7.

¹⁸ Dans le cas de la Suisse, une « tolérance dans la loi » des cultures paysannes locales est envisagée et pourrait faire l'objet d'un referendum en 2002.

¹⁹ OGD, op. cité, pp. 30 à 34.

À la suite d'interviews de personnes vivant dans la zone concernée et de fonctionnaires, la fourchette de 60 000 à 80 000 hectares a pu être affinée pour arriver au résultat suivant : 65 000 à 74 000 hectares.

Pour l'année 1995, l'évaluation de Pascual Moreno²⁰, s'appuyant sur le cabinet espagnol INYPSA qui réalise l'étude PAIDAR-Med dans le nord du Maroc, est de 79 846 hectares.

En 2000, les statistiques du ministère de l'Agriculture²¹ font ressortir sous l'appellation « culture industrielle », les données suivantes :

Province de Al Hoceima : 37 650 hectares

Province de Chefchaouen : 35 760 hectares

Province de Larache : 11 750 hectares

Pour cette dernière province la production de canne à sucre est importante et il a été impossible de la distinguer des cultures de cannabis. Selon des agronomes de la Direction provinciale de l'agriculture, elles ne devraient pas dépasser 5 000 à 6 000 hectares, ce qui laisse 5 000 hectares pour le cannabis.

Le total des cultures pour ces trois provinces s'élevait à 78 410 hectares en 2000 auxquels peuvent vraisemblablement être ajoutés une dizaine de milliers d'hectares pour les provinces de Tétouan et Taouinate, soit un total d'environ 90 000 hectares.

On a observé une avancée de la production depuis deux ans dans les périmètres irrigués des régions de Mokrisset, Zoumi et Rhafzai dans le sud-ouest et le sud. Nous avons vu des cultures jusqu'à 18 km avant Ouazzane sur la route de Rabat, etc. Le chiffre de 100 000 à 120 000 ha que nous a confié *off the record* par des agronomes de la Direction provinciale de l'Agriculture paraît donc tout à fait plausible.

Récapitulatif de l'évolution des surfaces cultivées selon différentes sources

1993 : (ministère de l'Agriculture, OGD) : **65 000 h à 74 000 h**

1995 : (PAIDAR-Med, Pascual Moreno) : **78 410 h**

1999 : (ministère de l'Agriculture, Labrousse) : **90 000 h**

2001 : (CERAI, DPA, Labrousse) : **100 000 h à 120 000 h**

En ce qui concerne les quantités de haschisch produites, les évaluations sont encore plus aléatoires, du fait du nombre de variables qui doivent être prises en compte : nombre de récoltes ; terres pluviales ou irriguées ; qualités et usures des sols ; pluviométrie, pourcentage de la récolte consommée sous forme de kif (marijuana), etc. L'OGD²², pour une superficie de 65 000 à 74 000 hectares évaluait la production (une fois déduit le kif consacré à la consommation nationale, soit 40 % de la production)²³ à 1 000 à 1 500 tonnes. Pour une superficie de 100 000 à 120 000 hectares cela représenterait de 1 600 à 3 000 tonnes.

Des sources espagnoles évoquent le chiffre de 1 750 tonnes, le rapport du Département d'Etat des Etats-Unis, 2 000 tonnes²⁴. Rappelons que les saisies en Europe se situent autour de 700 tonnes ces dernières années.

Quant au nombre de familles concernées par la culture du cannabis, les diverses sources, en particulier Pascual Moreno²⁵, les évaluent à 200 000, c'est à dire entre 1 000 000 et 1 500 000 personnes.

Avec l'augmentation des superficies depuis l'enquête qui a servi de base en 1997 à la thèse de ce chercheur espagnol, on doit être plus proche de la branche haute de la fourchette.

Processus de fabrication du haschisch et de l'huile²⁶

- **Le kif** est le nom donné au plant de cannabis entier. Cependant, au cours de notre enquête, nous avons observé que les cultivateurs donnent le nom de « marijuana » au cannabis produit à partir de graines importées d'Europe (probablement des Pays-Bas).

20 Op. cité, pp.149/152

21 Citées par Guy-Jean Abel, op. cité, p.10.

22 OGD, op. cité, pp. 39/41.

23 Selon les autorités marocaines de l'époque, il s'agissait de 15 à 40 % de la production, l'OGD préférant retenir le chiffre le plus haut.

24 Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs « Narcotics Control Report 2000 », Washington, 2001.

25 Op. cité, p. 192.

26 Ce chapitre reprend, pour l'essentiel, le chapitre du rapport d'OGD, op. cité, p. 35.

Coupé et séché au soleil (en général sur les toits) pendant au moins un mois et demi, il est conservé dans les maisons pendant plusieurs mois sous la protection de bâches en plastique. Haché à la main sur une planchette à l'aide d'un couteau spécial, il sera mélangé à du tabac pour être fumé.

Traditionnellement, le mélange comprend 1/3 de kif et 2/3 de tabac. Il est fumé dans le *sebsi*, longue pipe en bois au fourneau de terre cuite ou de pierre.

- **La *chira*** est la poudre résultant de la solidification des gouttelettes de résine exsudant des sommités des plantes femelles. Pour séparer la résine des plants séchés, les transformateurs battent ou secouent ces derniers au-dessus d'un fin voile de nylon tendu qui fait office de tamis.

La première poudre qui tombe, de couleur beige-doré, est appelée *sigirma*. C'est la première qualité, dite « double zéro », réputée contenir jusqu'à 20 % de THC. Ensuite, tombe une poudre nommée *hamda*, mêlée de déchets végétaux qui lui donnent une couleur verdâtre. Cette *hamda* est plus ou moins tamisée, pour donner différentes qualités de produit : « zéro », n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 (la plus médiocre), contenant respectivement de 10 à 2 % de THC. Cette première opération, selon un expert de la DPA, est réalisée par 40 % des paysans eux-mêmes. Un nombre beaucoup plus réduit d'entre eux réalise la phase suivante de préparation des briques. Il faut environ 100 kg de kif pour obtenir un kg de haschisch de première qualité. On extrait ensuite de ces mêmes 100 kg un produit de piètre qualité qui est mélangé au premier pour obtenir un haschisch médiocre, mais qui trouve preneur.

Les paysans que nous avons interviewés nous ont indiqué en effet que la suite des opérations, lorsqu'elle est réalisée par les trafiquants, se déroulait dans des bâtiments isolés dans la montagne censés être secrets. Chaque paysan conduit des ânes chargés de la production vendue aux trafiquants jusqu'à un lieu de rendez-vous fixé à l'avance. De là, les ânes (suivant probablement des congénères dressés à cet effet) se rendent seuls jusqu'aux laboratoires. Là, mise dans des sachets de cellophane, la poudre est chauffée et compressée, pour donner la résine ou *haschisch*, destinée à la commercialisation, présentée sous forme de savonnettes ou de plaquettes (généralement de 250 grammes) appelées *tbisla*, ou « petit plateau ». Selon d'autres témoignages (il se peut que les modalités varient selon les douars), la collecte du kif est faite dans un douar ou dans plusieurs douars voisins, par un intermédiaire, qui vend aux grands trafiquants transformateurs. L'intermédiaire se charge dans ce cas de l'acheminement du produit.

Dans la masse des plaquettes, les ateliers de pressage impriment leur marque de fabrique (*Ketama Gold*, par exemple). La qualité « double zéro », qui tire son nom des deux trous faits sur la tablette avec le bout incandescent d'une cigarette, est réservée à la consommation intérieure et aux clients privilégiés. Les clients étrangers mal informés n'ont souvent droit qu'à du haschisch fortement coupé de cirage noir, colles, henné, figue, terre, voire médicaments.

Lorsque nous avons interrogé des paysans et de petits trafiquants sur la raison pour laquelle le haschisch marocain était en général de mauvaise qualité en Europe, ils nous ont répondu que les acheteurs étaient preneurs de haschisch de seconde catégorie et que l'intérêt du vendeur était donc de livrer pour le même prix la mauvaise qualité ou un produit déjà coupé. Il semble en effet que la demande soit plus importante que l'offre, comme le suggère également le fait qu'il n'existe pas de marchandage sur les prix que le vendeur n'accepte généralement pas de baisser. L'un des auteurs de ce rapport a pu vérifier qu'au mois d'août 2001, après la récolte, la production de haschisch a été insuffisante pour satisfaire la demande, ce qui a entraîné une hausse des prix et une baisse de la qualité.

Il convient ici de souligner que certaines organisations néerlandaises importent en grandes quantités du haschisch marocain de mauvaise qualité. Dans de véritables usines (l'une d'entre elles a été découverte à Amsterdam en 1993), le produit est mélangé à des résines d'autres provenances - pakistanaises et libanaises -, puis re-pressé et conditionné de manière à lui donner un aspect plus « luxueux », donc plus commercial.

- **L'huile de cannabis** est obtenue à partir des résines de qualité n° 3 et n° 4. On la fabrique en délayant le haschisch dans un récipient d'alcool pharmaceutique. Après distillation pendant 6 à 8 heures le liquide est filtré et remué jusqu'à évaporation complète de l'alcool. La production locale de ce liquide à haute valeur ajoutée (il faut 10 kg de haschisch pour obtenir un litre d'huile) est moins marginale qu'on ne le pense généralement.

Les procédés de transformation du kif ont été introduits au Maroc après 1960, pour répondre à la demande des marchés extérieurs en valorisant la production et en la rendant plus facilement exportable. Ces techniques ont été importées du Liban, du Pakistan, d'Afghanistan ou des Pays-Bas, sans doute à la double initiative d'étrangers et de trafiquants ketamis.

Rendements et rapports du cannabis

Le cannabis est une plante peu exigeante qui pousse sur des sols de mauvaise qualité, mais qu'il contribue assez vite à rendre inapte à toute forme d'agriculture. Le caractère illégal de cette culture fait que les revenus qu'elle procure sont sans commune mesure avec les cultures vivrières ou de rente légale. En outre, c'est un produit non périssable, que l'on peut écouler à domicile, toujours sûr de trouver un marché, permettant la vente à crédit, etc. Il permet notamment l'amélioration des conditions d'habitat de la population et l'ouverture de route sur l'initiative des paysans eux-mêmes.

L'estimation des revenus du cannabis à l'hectare varie en fonction des sols, de la pluviométrie, du fait qu'il soit irrigué ou non, transformé ou non en *chira* (poudre), de la période de la vente etc. En outre, pour les mêmes critères, on trouve des estimations différentes de la part des chercheurs. Cela est dû au fait qu'il est difficile d'obtenir de la part des paysans, du fait de leur méfiance, des données fiables. En ce qui concerne la production du kif, non transformé, le revenu varie, selon les sources, de 12 450 F à 210 000 F à l'hectare.

A titre indicatif nous présentons donc les évaluations de plusieurs chercheurs.

Evaluation de Jean-Guy ABEL²⁷

(Bien que les rapports monétaires proposés par ce spécialiste paraissent surévalués, ils donnent une bonne idée de l'influence sur eux des différentes variables).

Cannabis irrigué²⁸

Besoin en eau : 350 à 550 mm de février à juillet

Production brute

Récolte en volume : 27 à 34 quintaux (production verte, non séchée)

Production séchée

Rapport production verte/production sèche : 35 %

Rendement production sèche : 20 à 25 q/ha

Prix au quintal : 7 500 dh à 10 000 dh (5 000 à 6 666 F)

Revenu brut minimum à l'hectare : 20 q x 5 000 = 100 000 F

Revenu brut maximum à l'hectare : 25 q x 6 666 = 166 650

Charge à l'hectare

Main d'œuvre : 19 920 dh (13 280 F)

Intrants : 6 400 dh (4 266 F)

Total : 17 546

Revenu net à l'hectare

Minimum : 100 000 F – 17 546 F : 82 454 F

Maximum : 166 650 – 17 546 = 149 104 F

Cannabis en bour (non irrigué)

Besoins en eau : 180 à 250 mm

Rendement en production verte, non séchée (année faiblement pluvieuse) : 8,1 q/ha

Rendement en production verte, non séchée (année pluvieuse) : 16,2 q/ha

Rapport production verte/production sèche : 35 %

Rendement production sèche : 6 q à 12 q

Prix au quintal (de 6 000 dh à 10 000 dh)

²⁷ Op. cité.

²⁸ Pour ce tableau, nous reprenons Guy-Jean Abel, pp.136/137.

Année faiblement pluvieuse

Revenu brut minimum $5\,000\text{ F} \times 6\text{ q} = 30\,000\text{ F}$

Revenu brut maximum $6\,666\text{ F} \times 6\text{ q} = 39\,996\text{ F}$

Revenu net minimum = $30\,000\text{ F} - 17\,546\text{ F} = 12\,454\text{ F}$

Revenu net maximum = $39\,996\text{ F} - 17\,546\text{ F} = 22\,450\text{ F}$

Année pluvieuse

Revenu brut minimum : $5\,000\text{ F} \times 12\text{ q} = 60\,000\text{ F}$

Revenu brut maximum : $6\,666\text{ F} \times 12\text{ q} = 79\,992\text{ F}$

Revenu net minimum = $60\,000\text{ F} - 17\,546 = 42\,450\text{ F}$

Revenu net maximum = $79\,992\text{ F} - 17\,546 = 62\,446\text{ F}$

Si l'on prend les données de Guy-Jean Abel, plus favorables aux paysans, on observe que si le cannabis est très rentable sur des périmètres irrigués, il l'est beaucoup moins sur des terrains pluviaux, surtout les mauvaises années. Or, nous l'avons dit, depuis trois ans le Rif souffre de la sécheresse.

La superficie moyenne par famille est de 6,67 ha dans la province de Chefchaouen et de 7,78 ha dans celle de Al Hoceima, dont la moitié environ est cultivée en cannabis²⁹. L'étude de Guy-Jean Abel ne fournit pas de données concernant la taille des propriétés, mais dans une thèse publiée en 1989³⁰, nous apprend que dans le pays Rhomara, devenu un des centres de la production de cannabis, les propriétés de 0,1 à 5 h, représentent 61,5 % des propriétés et détiennent 48,7 % de la terre.³¹

De nombreux paysans ne cultivant vraisemblablement que de 1,5 h à 3 h (non irrigués) de cannabis, ne retirent, les mauvaises années que de **20 000 F** à **40 000 F** de cette culture pour faire vivre des familles qui dépassent souvent dix personnes.

Evaluation des techniciens de la DPAS³²

Il s'agit là des données les plus récentes (2001) fournies par des spécialistes qui ont accès aux parcelles dans le cadre de projets de développement alternatif. Ils concernent une région de haute altitude où les parcelles sont très petites et la taille du cannabis réduite.

Dans ces conditions défavorables, ils avancent un rapport de 45 000 F pour une production en *bour* et de 60 000 F à 90 000 F pour une production en irrigué. Dans d'autres régions les rapports sont plus élevés.

Rapport des cultures licites

Surtout ces techniciens nous ont fourni des données permettant de comparer les revenus du cannabis avec ceux de produits licites.

Blé : 7 quintaux à l'hectare = 4 500 F

Maïs : 10 quintaux à l'hectare = 5 000 F

Le cannabis est donc 12 à 46 fois plus rentables que les cultures de céréales.

Parmi les productions licites, la plus rentable à l'hectare est celle du figuier : 15 000 F à l'hectare (mais, même dans ce cas, le cannabis est de deux à huit fois plus rentable. Par rapport à la vigne, il l'est 4 à 17 fois et par rapport à l'olivier 4 à 14 fois).

Lorsque les paysans extraient eux-même le haschisch du kif, cela leur permet de tirer un peu plus de leur production. Moins que l'on s'y attendrait, car en fait les trafiquants paient le kif sur la base du haschisch (et de sa qualité) qu'ils pourront en extraire.

29 Idem, p.10

30 Ahmed Ahmadan « L'évolution récente d'un espace rural périphérique marocain : le pays Rhomara », thèse de doctorat de l'Université de Tours, géographie, octobre 1991, cité par OGD, op. cité, p.21.

31 Se fondant sur des statistiques de la Direction provinciale de l'Agriculture de Tétouan, Pascual Moreno avance que les propriétés de moins de 5 ha représentent 75 % des agriculteurs détenant 42 % de la superficie ; à l'opposé, les propriétés entre 20 ha et 50 % ne représentent que 1 % des agriculteurs et 4 % de la superficie. Op cité, p 159.

32 Interviews réalisées par les auteurs.

Selon Pascual Moreno³³ 100 kg de kif rapportent 5 200 Dh. Les 3,5 kg de haschisch tirés de ces 100 kg, 8 750 Dh. La transformation produit donc un bénéfice de 3 500 Dh (2 000 F)

La majorité des paysans (au moins 60 %) vend directement le kif, sans le transformer. Outre le peu de gain supplémentaire procuré par la transformation, les agriculteurs ont d'autres raisons pour ne pas vendre du haschisch. Pascual Moreno en fournit trois :

1) Le besoin immédiat d'argent frais. Beaucoup de paysans étant endettés auprès des commerçants ou des gens de leur famille, le kif produit un revenu sûr et immédiat.

2) La peur de la répression impliquant la confiscation de la récolte, une amende, etc.

3) La peur d'entrer dans un monde inconnu, celui du trafic, où ils peuvent être trompés sans possibilité d'avoir recours à l'arbitrage des autorités, des juges, etc.

Certains paysans, qui n'ont pas besoin de liquidité immédiatement, conservent leur kif pour le vendre à contre-saison, lorsque son prix augmente.

En tablant sur une production de 1 397 tonnes de haschisch pour l'ensemble du Rif, Pascual Moreno, estimait en 1997, le rapport pour les producteurs marocains (du paysan au grand trafiquant) à **1 816 millions de dollars**. La vente du kif par les paysans ne représente que 13 % de cette somme.³⁴ Etant donné qu'un certain nombre de trafiquants marocains opèrent à l'étranger et rapatrient leurs profits au Maroc, Pascual Moreno estime (toujours en 1997) à **2 000 millions de dollars** le retour des profits du cannabis dans l'économie marocaine, contre 750 millions de dollars pour les exportations de textile ; 460 millions de dollars pour les investissements étrangers et 1 260 millions pour le tourisme. Le même auteur estime à 3 milliards de dollars les bénéfices des trafiquants européens (ce calcul n'inclut apparemment pas la vente de rue).

La culture du cannabis étant cependant plus rentable que toute autre culture, les paysans tendent à abandonner les cultures vivrières pour s'approvisionner sur les marchés. Le résultat est que la région devient déficitaire en aliments. Les paysans doivent désormais tout acheter au souk : le lait, les légumes, les œufs, l'huile, etc. Se pose donc un problème de sécurité alimentaire.

L'économie du kif a entraîné une hausse des produits alimentaires dont les paysans sont devenus dépendants au point de s'endetter saisonnièrement auprès des commerçants qui leur font crédit.

On peut observer dans de nombreuses régions du Rif le cycle suivant : à la fin du mois d'août et au moins de septembre, lorsque la récolte est rentrée et vendue, il règne une atmosphère de fête et une fièvre de consommation. Durant les quelques mois qui suivent l'économie familiale est équilibrée, puis au début de l'année suivante commence la disette et l'endettement qui atteignent leur paroxysme en juillet, peu avant la récolte du cannabis.

D'une façon générale, et en particulier pour ceux qui possèdent une quantité suffisante de terres irriguées, l'argent n'est pas utilisé pour améliorer la situation familiale, mais le plus souvent consacré à des dépenses dites « somptuaires ». Ainsi beaucoup de Rifains possèdent des appartements dans les villes de Tétouan et de Tanger qu'ils ne louent pas, mais dans lesquels ils font un court séjour deux ou trois fois par an, comme pour marquer le signe d'un statut.

Selon la plupart de nos interlocuteurs appartenant aux services de l'Etat ou à des ONG de développement, le cannabis entraîne le développement de l'individualisme, de la corruption et le recul de l'éducation. Au début des années 1980, on a commencé à former les gens des régions du Rif. L'arrivée soudaine de l'argent du cannabis a fait reculer les motivations pour éduquer les enfants, alors que l'analphabétisme est plus élevé que dans le reste du Maroc : pour les provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima, 75 % des hommes et 95 % des femmes. Le taux de scolarisation n'atteint pas, en 2001, 50 % des enfants. Le cannabis accroît les conflits à l'intérieur de la famille : il arrive que les jeunes volent l'argent de leur parent. L'usage des boissons alcoolisées s'étend. L'économie du cannabis approfondit également les conflits entre familles et contribue à multiplier les litiges fonciers.

33 Op. cité p.169.

34 Op. cité, p.180.

La culture illicite étant souvent confiée à des ouvriers saisonniers et les jeunes se consacrant à la commercialisation du haschisch, ces derniers perdent le savoir-faire agricole traditionnel. La population étant par ailleurs très réticente à l'égard des projets de développement, les ONG s'investissent dans d'autres régions du pays.

Une dernière conséquence sociale de cette économie est que les notables traditionnellement investis de l'autorité villageoise ou tribale ont dû céder leur place à des privilégiés appartenant à une nouvelle classe émergente, les trafiquants de drogues qui possèdent le pouvoir économique : ce sont eux qui avancent l'argent aux cultivateurs, possèdent des automobiles, achètent des terres, sont propriétaires de biens et d'appartements, etc.³⁵.

L'impact écologique de la culture de cannabis

« La monoculture du cannabis dans un écosystème fragile comme celui du Rif (climat méditerranéen caractérisé par de rares précipitations concentrées sur de courtes périodes annuelles, forte chaleur estivale, etc.), a des conséquences graves pour l'environnement. Plus encore si on détruit les espaces boisés dans l'intention d'ouvrir de nouvelles terres à la culture »³⁶.

Le non-respect des périodes de jachère, le creusement de sillon dans le sens de la pente (technique dont on peut observer les effets un peu partout), l'utilisation massive d'engrais minéraux au détriment d'engrais organiques (voir plus bas), la monoculture, rompent très vite le fragile équilibre maintenu par l'agriculture de subsistance.

Dans les zones traditionnelles de culture de kif on assiste à un recul de la production imposé par l'écologie. Après les deux ou trois premières années de culture de cannabis ou de céréales, on assiste à une chute très importante de la fertilité en dépit de l'adjonction massive d'engrais.

Lorsque les terres ont été épuisées la progression des cultures se fait au détriment de la forêt, puis gagne les périmètres irrigués de montagne et le bord des oueds.

Dans les années 1950, des étendues considérables du Rif étaient encore plantées de pins maritimes, de thuyas, de chênes liège et de cèdre. De 1967 à 1987, 40 % de la superficie couverte par les forêts a disparu, victime de défrichements. Selon le service de Protection et gestion participative des écosystèmes forestiers du Rif (GEFRIF)³⁷, le cannabis est responsable de la disparition de 1 000 hectares de forêt par an. A cela s'ajoutent les dégâts provoqués par les chèvres sur les chênes liège en particulier. L'érosion du sol provoque à son tour l'envasement des cours d'eau.

Les terres irriguées procurant les meilleurs rendements, les paysans investissent dans des puits, des pompes à moteur, des canalisations en béton armé, des petits barrages sur les rivières et même dans des systèmes très élémentaires d'irrigation par aspersion. En conséquence, l'augmentation des superficies irriguées provoque une diminution des réserves d'eau par surexploitation des couches aquifères.

Il existe un problème de salinisation des sols par abus des fertilisants (qui ne sont employés que pour le cannabis) qui utilisent, selon des agronomes du DPA, plus ou moins une tonne d'engrais à l'hectare. D'autre part, ces engrais ne sont pas adaptés aux sols qui sont pauvres en potasse.

En effet, le granulé (14-28-14) vendu par sac de 50 kg par la compagnie marocaine FERTIM, se compose de 14 % de nitrogène ammoniacal de superphosphate d'ammoniac ; de 28 % d'acide phosphorique de superphosphate ammoniacal soluble et seulement de 14 % de chlorure de potassium soluble dans l'eau³⁸. Les producteurs de cannabis constituent un marché juteux pour FERTIMA qui appartient au consortium royal ONA. « *En raison de l'importante utilisation d'engrais pour la production de cannabis, plusieurs commerçants effectuent des opérations de dépôt vente sans service technique* »³⁹. Chaque année, ce sont des grossistes du Rif qui gagnent les prix offerts par FERTIMA aux meilleurs revendeurs de ces produits.

35 OGD, op. cité, p.27.

36 OGD, op. cité, p. 25.

37 Interview par les auteurs. Cet organisme est en particulier chargé des études de faisabilité pour les projets européens de développement du Rif dans le cadre du Programme MEDA.

38 Pascual Moreno, op. cité, p.165.

39 Guy-Jean Abel, op. cité, p.25



Culture « familiale » irriguée



Plan de « marijuana »

Le problème de la surpopulation

Un des principaux problèmes auquel doit faire face toute politique de développement alternatif est la surpopulation du Rif. Bien que cette région ait été la principale zone d'émigration dans les années 1960 et 1970, elle connaît la plus forte densité démographique du pays, soit près de 130 habitants au km² (dont 80 % vit dans la campagne), avec des pics de 200, voir 300 habitants au km² dans certaines zones rurales.

La population des provinces de Al Hoceima (65 % de ruraux) et de Chefchaouen (90 % de ruraux) est passé au cours des 28 dernières années de 620 000 habitants à 1 140 000, soit de 71 personnes au km² à 163⁴⁰. Le taux d'accroissement dans l'ensemble du Rif est de 3,6 % et la moyenne de sept enfants par foyer (50 % de la population a moins de 15 ans). Cette population devrait encore doubler d'ici 15 à 20 ans. Il ne fait aucun doute que le cannabis a contribué à fixer une partie des ruraux dans la région.

Mais il y a plus. Le cannabis est à l'origine d'un mouvement de retour vers les zones rurales du Rif, sans qu'il soit possible de chiffrer précisément son ampleur, de gens qui avaient émigré à Tanger ou à Tétouan. On signale même celui de Marocains qui s'étaient fixé à l'étranger. En outre, la région attire chaque été de nombreux Marocains venus de tout le pays pour trouver un emploi au moment de la récolte.

Même en admettant que l'Union européenne et les pays européens consacrent des moyens considérables à financer le développement du Rif - projets agro-forestiers, élevage, tourisme, industrie - il est irréaliste de penser qu'ils permettront de fixer toute la population du Rif, d'autant moins que les sols de vastes zones deviennent impropres à toute activité agropastorale. A cet égard l'attitude tout à fait désabusée de l'équipe du GEFRIF, chargée d'étudier la faisabilité du grand projet de développement du Rif de l'Union européenne, que nous avons rencontrée au grand complet, est significative. Ces responsables nous ont déclaré sans ambages : « *Avec le cannabis, rien n'est possible en matière de développement dans le Rif* ».

Cependant, des fonctionnaires de la DPA nous ont confié que l'échec prévisible de ce projet serait également dû au fait que le GEFRIF n'avait pas choisi ses partenaires parmi des associations ou des groupes de producteurs représentatifs, mais parmi des notables corrompus.

Production embryonnaire d'opiacés

Dans un tel contexte, la culture du pavot et la production d'opiacés pourrait-elle être une alternative au cannabis et donc faire peser une menace en Europe ? En 1993, l'OGD ne trouvait aucune confirmation aux rumeurs qui existaient au sujet de cette production⁴¹. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Dans certaines boutiques des villes et bourgades du nord du Maroc on vend des capsules séchées de pavot (*rachacha*), parfois de taille respectable, comme en témoigne en particulier un reportage photographique proposé à l'OGD en 1998⁴². Plusieurs jeunes voyageurs français, depuis une dizaine d'années déjà, nous avaient déclaré qu'ils s'étaient également vus offrir de l'opium dans le nord du Maroc. Ils avaient également rencontré des narco-touristes venus consommer une décoction de thé de pavot. Certains d'entre eux ont évoqué, sans plus de précision, l'existence de « fermes de l'héroïne ».

Au cours de notre séjour dans le Nord du pays, nous avons pu vérifier que l'on y vendait effectivement du *rachacha* et de l'opium. A Chefchaouen, ville touristique par excellence, nous avons observé ces produits dans la boutique d'un herboriste : les capsules de pavot de petites dimensions (1 à 1,5 cm de diamètre) séchées remplissaient un casier, un peu dissimulé à la vue. Le vendeur nous a également montré de petites boulettes noirâtres d'opium, pesant chacune un dixième de gramme, contenues dans un tube de médicament. Il nous a indiqué qu'elles se fumaient sur une feuille d'aluminium chauffée par en dessous (technique appelée en Asie « chasser le dragon »). Il nous a également déclaré avoir fourni lui-même les graines à un agriculteur de ses amis qui cultive un petit lopin de pavot et nous a décrit avec précision le processus de scarification des capsules afin d'obtenir l'opium. Il existe à Chefchaouen au moins un autre vendeur de *rachacha* et de boulettes d'opium.

40 Idem, p.21

41 OGD, p.76.

42 Vu par l'auteur du présent rapport.



Retour des champs



Séchage du Kif

Ce petit trafic n'est pas nouveau. Il semble s'être maintenu à un niveau très limité depuis une dizaine d'années. Le risque de voir se développer une production de pavot dans le Rif paraît limité, d'autant plus que la consommation d'héroïne semble à la baisse dans la plupart des pays d'Europe (mais non en Espagne). Cependant il convient de se rappeler qu'en Colombie également, la culture du pavot était extrêmement marginale jusqu'en 1990 et que les trafiquants ont été capables, en moins de deux ans, de faire cultiver cette plante notamment par les paysans indiens d'une région marginale (Le Cauca), sur plus de 10 000 hectares.

Le développement alternatif

Le contexte géographique, culturel et économique de la culture du cannabis, suggère qu'il soit extrêmement difficile d'envisager des cultures alternatives et même des projets de développement intégral de développement. Ceux que l'on a tentés de mettre en place dans le passé ont été autant d'échec. En particulier, au début des années 1980, le projet pilote pris en charge conjointement par le FNULAD (devenu depuis le Programme des Nations unies de contrôle international des drogues-PNUCID) et le ministre de l'Intérieur marocain dans le village d'Azilal, un hameau rattaché à la commune d'Issaguen, dans le Rif central. Ce projet dont le budget aurait été de 3 millions de dollars a été conduit par des agents du Programme des Nations unies de développement (PNUD).

Il s'agissait de l'adaptation d'une race de chèvre alpine bonne laitière, de plants de pommiers distribués aux paysans, de petits projets d'apiculture et de la mise en place d'infrastructures : route asphaltée, réseau d'irrigation, construction d'un dispensaire avec affectation d'un infirmier, soins vétérinaires pour les chèvres. Ce projet fut un échec retentissant.

Dix ans plus tard, on pouvait constater que les canaux d'irrigation construits dans le cadre du projet bénéficiaient surtout aux terres collectives consacrées à la culture de cannabis. Les chèvres avaient totalement disparu et la production de pommiers, dont beaucoup étaient morts, n'a jamais trouvé d'acheteurs. La route d'accès au village n'est pas entretenue. Seul paraît survivre le dispensaire. Une des explications de l'échec est que la population n'a pas été consultée sur les modalités du projet et que sa participation a donc été, dès le départ, extrêmement limitée.

On ne peut manquer d'être surpris de voir en 1993 la communauté européenne lancer un appel d'offre pour un projet d'« Introduction et de développement des cultures alternatives dans le Rif marocain » (D-MC/93/21) qui reprend pour l'essentiel les objectifs agricoles du « projet Azilal » (à l'exception des investissements d'infrastructure).

La première phase du projet (dont il n'a pas été possible d'obtenir une évaluation) a été mise en œuvre par la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA), de 1994 à 1997, et reconduit trois fois jusqu'en 2000, semble n'avoir obtenu que peu de résultats concrets. La seconde phase (2000/2001) bénéficie d'un budget de 1 084 000 euros, dont 177 600 apportés par le gouvernement marocain et 31 800 par les paysans bénéficiaires. Ce projet en perdition a été repris par l'ONG espagnole CERAI qui s'efforce de lui faire atteindre les objectifs minimums qu'il s'était fixé :

- Culture d'amandier, de jojoba et de raison de table (postérieurement, les deux premières cultures ont été remplacées par les pommiers, poiriers, anoniers et avocatiers).
- Elevage caprin intensif
- Autres cultures nouvelles (à définir au cours de la mise en œuvre du projet)

Etudes de commercialisation

Il s'agit essentiellement d'un projet pilote. La méthodologie consiste à appuyer des paysans pour créer des exploitations à valeur démonstrative de façon à inciter leurs voisins à emprunter la même voie pour substituer l'économie du cannabis. Concrètement ont été mises en place 5 parcelles fruitières, quatre exploitations caprines et deux exploitations apicoles. En 2000, un consultant a évalué la possibilité de commercialisation des produits de ces exploitations⁴³.

Il conclut non seulement que ces cultures et productions sont viables (à l'exception du chérimolier qu'il conseille de remplacer par l'avocatier) mais qu'elles procurent des revenus équivalents à ceux du cannabis...

Si l'on ne comptabilise pas l'investissement initial (c'est à dire arbres fruitiers, chèvres, etc., fournis au producteurs). Il reconnaît également « Les 16 hectares du projet représentent moins de 0,01 % des surfaces agricoles et des volumes de la production mise sur les marchés de la région. La production réalisée par les opérateurs du projet n'a donc pas de véritable influence sur les marchés »⁴⁴. Il est enfin vraisemblable que si des milliers de familles participaient d'un tel projet, le développement de la production de ces produits entraînerait une baisse sensible du niveau de leur prix sur les marchés.

Les limitations essentielles du projet tiennent au fait qu'il s'agit d'un projet alternatif au cannabis (même s'il ne le dit pas clairement) qui ne s'attaque pas aux problèmes fondamentaux du sous-développement et du surpeuplement du Rif. Mais, c'est la quadrature du cercle, comme nous l'avons signalé (voir *infra*), le cannabis fait obstacle aux grands projets de développement intégral de la région.

Aperçu sur le trafic de haschisch

Notre objectif n'était pas d'enquêter sur le trafic, ce qui aurait nécessité un séjour beaucoup plus long, une équipe plus nombreuse, et aurait risqué de porter préjudice à la recherche concernant les productions. Les modalités et les structures décrites dans l'enquête très minutieuse menée par l'OGD en 1993, restent, dans une large mesure, toujours valables⁴⁵. Cependant, au cours de notre séjour, un certain nombre d'informations nous ont été fournies à ce sujet. Nous les reproduisons plus bas.

Le petit trafic local

Il existe à Chefchaouen et dans toutes les petites villes et villages de la région, une foule de petits vendeurs qui proposent du *chira* ou de la pâte de haschisch aux touristes. Autochtones et touristes fument sans le cacher le *sebsi* aux terrasses des cafés. En août 2001, la production s'étant révélée inférieure à la demande internationale, le gramme de haschisch de première qualité valait à Chefchaouen de 8 à 10 F (contre 7 F en 2000) et de 1,5 à 4 F celui de mauvaise qualité .

Le trafic international « artisanal »

Il est probable qu'un certain nombre de narco-touristes européens qui viennent consommer au Maroc, rentrent dans leur pays avec de petites quantités de haschisch pour leur consommation personnelle ou pour financer leur voyage. S'ils l'achètent directement aux paysans ils le paient de 3 F à 5 F pour la meilleure qualité et de 1, 2 F à 2 F la qualité inférieure.

A côté de ces amateurs, il existe de petits entrepreneurs. Le propriétaire d'un hôtel nous a raconté le *modus operandi* d'un de ses clients. Il s'agit d'un Espagnol organisant régulièrement des voyages « découverte » pour une dizaine de jeunes compatriotes. Chacun d'entre eux avalait 100 à 150 boulettes d'un gramme de haschisch avant de rentrer en Espagne.

Le grand trafic international

Une grande partie de nos informations nous a été fournie sur une plage par un tenancier de paillote, témoin (et probablement acteur) privilégié des trafics maritimes locaux. Il nous indique que seuls les clandestins utilisent les *balsas* (barques en bois de fortune construites directement sur la plage). Les trafiquants ont recours à des canots pneumatiques type Zodiac équipés d'un ou plusieurs moteurs de 500 CV, munis d'un volant et protégé par une structure de toile. Ils sont capables de transporter 1 500 kg de haschisch par voyage dont la destinée la plus fréquente est la région de Malaga.

Les plus importantes zones d'exportation en Méditerranée sont celles des ports de Oued Lalou, Martil et Bou Ahmed. Les commanditaires sont des trafiquants qui vivent à Tanger, Rabat et la Costa del Sol espagnole.

Il existe deux modalités du trafic : certains vont directement en Espagne, d'autres transbordent au large la marchandise sur des bateaux de pêche ou des yachts. Les trafiquants, pour se livrer en toute tranquillité à leur trafic, doivent acheter la complicité de la confrérie des pêcheurs du cru ainsi que, selon les cas, de la gendarmerie, de l'armée, des douanes et de la marine. Le trafic se fait par les nuits sans lune, mais avec la protection du poste de l'armée situé en bordure de la plage dans lequel vivent en permanence six miliciens.

44 Idem, p.38

45 OGD, op. cité, pp. 45/98.

Il existe de tels postes, espacés de plusieurs kilomètres (théoriquement de 3 à 5 km), tout le long de la côte, jusqu'à la frontière algérienne. Mais il faut s'assurer également de la « cécité » de la marine marocaine qui patrouille au large. A l'arrivée en Espagne, des agents des douanes et des policiers sont également achetés. Un trafiquant marocain nous a même déclaré que lorsqu'il ne parvenait pas à se mettre d'accord avec son acheteur espagnol, cela ne lui posait aucun problème de ramener la marchandise au Maroc en attendant une prochaine tentative. Cela en dit long sur l'impunité qui règne des deux côtés de la Méditerranée.

Les trafiquants ont commencé à utiliser des hélicoptères (dont un s'est récemment écrasé dans le Rif) et, selon l'attaché de police de l'ambassade de France, des avionnettes. Le gros de la marchandise semble être expédié en camion dans le sud, dans les ports comme Agadir, Essaouira, Casablanca, d'où elle est embarquée sur des bateaux afin de gagner l'Europe.

Une autre modalité du trafic consiste à expédier d'importantes quantités de haschisch par camion jusqu'aux ports du sud de la côte atlantique, Agadir, Essaouira, etc. De là, la drogue est embarquée sur des cargos pour être acheminée généralement aux Pays-Bas, en Belgique ou en Allemagne.

Il semble que les acheteurs soient des Européens. Ils sont approvisionnés par de gros trafiquants marocains. Le même type de réseau décrit dans le rapport de l'OGD en 1993, en dépit de la campagne d'assainissement lancée par les autorités en 1996, continue de fonctionner en bénéficiant des protections politiques. Une affaire datant de la fin de l'année 2000 tend à la confirmer.

Trois journaux marocains ont été définitivement interdits pour avoir publié une lettre accusant le parti (FSP) du Premier ministre Youssoufi, d'avoir trempé dans la tentative d'assassinat contre Hassan II en 1972. Parmi ces trois publications, l'hebdomadaire *Demain* c'était contenté de faire un commentaire de la lettre sans la publier. Le *Courrier International*⁴⁶a publié un article inédit du directeur de *Demain*, avançant que la raison de l'interdiction du journal pouvait avoir été en réalité « *les informations sur le trafic de drogue que distillait le magazine depuis quelques semaines* ». Selon l'auteur de l'article, Ali Lmrabet, ancien directeur de *Demain*, tout avait commencé avec l'arrestation en Espagne, le 4 octobre 2000, d'un important trafiquant marocain, Rachid Wahid Temsamani, pour une affaire portant sur 15 kg de cocaïne, 24 tonnes de dérivés de cannabis, de l'ecstasy et une très grosse somme d'argent. Parmi les membres du réseau ont été également arrêtés, des Italiens, des Britanniques et des Néerlandais. Temsamani était un notable de Tétouan, richissime homme d'affaire, président du club de football local. Il avait réussi à fuir le pays en 1995, au moment de la campagne d'assainissement. Le capo arrêté était un proche de Haj Mediouri, chef de la Sécurité royale d'Hassan II et président de la Fédération royale marocaine d'Athlétisme. C'est lui qui avait fait nommer Temsamani président de La ligue du Nord d'Athlétisme et l'avait fait décorer quelques mois avant sa fuite.

Toujours selon l'article, Temsamani, dénoncé aux services secrets espagnols (Cesid) par un ancien trafiquant de la ville de Larache, avait passé un deal avec la police ibérique. En échange de sa tranquillité, il fournirait une foule de renseignements sur les réseaux opérant entre le Maroc et l'Espagne. Ses révélations seraient à l'origine d'un rapport très détaillé du Cesid sur les complicités « haut placées » des capos marocains qui fut distillé à la presse. « La source de Larache », expliqua également comment les hommes condamnés par la justice pouvaient se faire absoudre par un juge de Tétouan.

A l'appui de ses dires, il citait le cas de Nordine Benazzouz, alias El Hayyati, condamné à dix ans de prison qui, bien que déjà condamné à la même peine en 1996 et en fuite à Ceuta, a pu regagner son pays sans passer par la police des frontières et se faire absoudre quelques jours plus tard. D'autres « personnalités », dont les noms ont été fournis par les articles de *Demain*, utiliseront la même filière.

« La découverte de cette filière – qui vaudra au directeur de *Demain* des menaces de mort de la part d'El Hayyati – ainsi que la publication de quelques informations démontrant, par exemple, comment il est possible d'effectuer le chargement et le convoyage de la drogue des montagnes du Rif jusqu'au dépôt où elle embarque pour l'Espagne, près de la côte, firent l'effet d'une bombe dans les milieux policiers et judiciaires de la ville [Tétouan]... *Demain* révéla que la voiture qui escortait la drogue du pont de l'entrée de Tétouan jusqu'à un dépôt était une Mitsubishi de la police »⁴⁷ *Demain* s'appretait à publier, de source policière, des noms de personnalités impliqués dans le trafic de drogues « Comme celui d'un homme politique national, très apprécié en haut lieu. Ou d'autres, dont les galons les protègent des poursuites judiciaires ».

46 N° 528 du 14 au 20 décembre 2000.

47 Ibid

CONCLUSIONS

Comme nous l'avons signalé dès l'introduction, le présent rapport, même s'il a bénéficié d'une connaissance approfondie du terrain de la part du CERAI, a été réalisé à la suite d'une enquête de terrain qui n'a duré qu'une semaine. Toute politique à l'égard de la problématique du cannabis dans le Rif devrait être précédée d'une enquête pluridisciplinaire approfondie, associant des experts européens (en particulier français et espagnols) à des partenaires marocains.

Au cours de notre séjour nous avons pu percevoir une inquiétude chez nos interlocuteurs institutionnels à l'égard des effets d'une éventuelle légalisation des dérivés du cannabis en Europe. C'est un élément qui pourrait peut-être permettre de dépasser les blocages existant encore du côté marocain pour envisager un dialogue sur ce thème.

Un bon point de départ serait la tenue d'un séminaire international au Maroc (si possible dans le Rif, à Chefchaouen en particulier) dont le CERAI a présenté le projet au directeur de l'Agence de développement des provinces du Nord, mettant en présence des experts européens des pays particulièrement concernés par la problématique du cannabis ou qui ont fait évoluer les politiques dans ce domaine (la France, l'Espagne, les Pays-Bas, la Belgique, la Grande-Bretagne et la Suisse) et les autorités et des experts marocains.

Seul un plan de développement intégral du Rif est susceptible de faire face au problème sans que les populations soient durement affectées par la réduction ou l'éradication du cannabis (et, éventuellement par la concurrence des pays européens dans le cas où les dérivés du cannabis seraient de facto légalisés). Mais il faut être conscient qu'un effort financier considérable de la part de l'Europe et du Maroc, ne parviendra pas à fixer sur leur terre tous les agriculteurs qui vivent actuellement dans le Rif. Une politique de l'émigration devra être mise en place. Des migrations saisonnières pourraient, en Espagne en particulier où le besoin de main d'œuvre pour la cueillette de diverses cultures reste importante. Cela impliquerait notamment la mise en œuvre d'une politique salariale et de lois sociales à l'égard de ces travailleurs de la part du gouvernement espagnol. Après trois ou quatre mois passés en Espagne, les travailleurs saisonniers pourraient retourner dans le Rif pour se livrer à des cultures vivrières ou à l'artisanat. Cette politique pourrait être partiellement financée par l'Union européenne.